



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00001

Numéro SIREN : 538 848 433

Nom ou dénomination : A.D.G.W.S

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2016 sous le numéro de dépôt 19214

A.D.G.W.S

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : Rue des Terres Neuves, Local 524-Bâtiment 14-33130 BEGLES
538 848 433 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2016

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

L'an deux mille seize,
Le 30 septembre,
A 9 heures 15,

Le 18 OCT. 2016

sous le N° 19214

Les associés de la société A.D.G.W.S, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, divisé en 100 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Rue des Terres Neuves, Local 524-Bâtiment 14-33130 BEGLES, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La société FINANCIERE SAIL, propriétaire de 90 actions,
- Monsieur Laurent LEFEBVRE, propriétaire de 10 actions,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier SIMON, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Olivier SIMON, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Olivier SIMON de ses fonctions de Président et décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président :

**La société FINANCIERE SAIL
Société Civile au capital de 463.920 €
Siège social : 8, rue David Raynal – 33300 BORDEAUX
822 364 816 RCS BORDEAUX**

La société FINANCIERE SAIL, représentée par Monsieur Olivier SIMON exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société FINANCIERE SAIL, représentée par Monsieur Olivier SIMON déclare qu'elle accepte les fonctions de Président et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal et notamment à la société d'Avocats « LEXCO », 81 rue Hoche — 33200 BORDEAUX à l'effet de procéder aux formalités requises en conséquence des résolutions précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Pour la société FINANCIERE SAIL
Olivier SIMON

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal stroke and a small upward flick.